

FICHE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS
POUR L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DU RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION
DÉCENTRALISÉE PHOTOVOLTAÏQUE D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 10 KVA (version 25082022)

Données générales du projet

Demandeur :

Nom de la société : _____

Rue : _____ N° : Bte :

Code Postal : Localité : _____

Nom de la personne de contact : _____

Téléphone : GSM :

Adresse e-mail : _____

Producteur :

Nom de la société : _____

Rue : _____ N° : Bte :

Code Postal : Localité : _____

Nom de la personne de contact : _____

Téléphone : GSM :

Adresse e-mail : _____

Site de production :

Nom de la société : _____

Rue : _____ N° : Bte :

Code Postal : Localité : _____

Code EAN relatif au branchement du site de production : **54145570000** _____

Description des installations de production

Caractéristiques générales :

Production	Puissance de production		kVA
	Répartition de cette puissance sur les 3 phases		kVA
	N.B. : le déséquilibre de puissance entre les 3 phases ne peut pas excéder 20A avec une limite maximum fixée à 4,6 kW		kVA
			kVA

Joindre un schéma unifilaire de l'installation de production

Panneaux solaires :

Marque : _____ Modèle : _____

Puissance crête unitaire : _____ Wc Nombre : _____

Joindre les caractéristiques techniques communiquées par le constructeur.

Convertisseurs DC/AC :

Marque : _____ Modèle : _____
Puissance maximum unitaire : _____ kVA Nombre : _____

Joindre les caractéristiques techniques communiquées par le constructeur.

N.B. : Le type de convertisseur doit faire partie des convertisseurs reconnus pour l'application du C10/11 (liste reprise dans le document C10/26 disponible sur www.synergrid.be).

Protection de découplage réseau (obligatoire) :

Marque : _____ Modèle : _____

N.B. : - Le type de protection doit être approuvé par le gestionnaire de réseau et faire partie des relais reconnus pour l'application du C10/11 (liste reprise dans le document C10/21 disponible sur www.synergrid.be).
- Les paramètres de réglage de la protection doivent être soumis à l'accord du gestionnaire de réseau (les fonctions de la protection sont décrites dans le document C10/11 disponible sur www.synergrid.be).

Joindre les caractéristiques techniques communiquées par le constructeur.

Protection anti-retour (si autoconsommateur) :

Marque : _____ Modèle : _____

N.B. : - Le type de protection doit être approuvé par le gestionnaire de réseau et faire partie des relais reconnus pour l'application du C10/11 (liste reprise dans le document C10/25 disponible sur www.synergrid.be).

Protection de déséquilibre (si production basse tension) :

Marque : _____ Modèle : _____

N.B. : - Le type de protection doit être approuvé par le gestionnaire de réseau.

Fait à _____

le _____

Nom : _____

Fonction : _____

Signature :

Ce document est à renvoyer à : REW
Rue Provinciale 265
1301 BIERGES